

Conseil Municipal du 3 mai 2010

Le trois mai deux mille dix, à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle « la Pépinière » de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Gilbert DECOODT, José DELAMARE, Marie-Christine DUPUIS, Benjamin GOULEY, Sylvaine SANTO, Laurent LEBLOND, Béatrice NICOLLE, Catherine OSSENT, Michel LASCROUX, Régis BLANQUART, Pierre LEBLOND, Christophe DEGOY, Jean-Michel MAZIER

Secrétaire de séance : Catherine OSSENT

Absent excusé :

A - Approbation du compte rendu de la séance du 25 mars 2010

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 25 mars 2010.

B - Communications diverses

Monsieur le Maire rappelle que l'avenant au marché d'assistance technique et approvisionnement des denrées avec la société SODEXO pour la restauration scolaire a été signé pour 2010/2011.

Le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer vient de publier son palmarès suite au lancement de l'appel à projets Eco-Quartier, dans le cadre du « Plan Ville Durable » du Grenelle de l'Environnement. Ce concours avait pour but de mettre en valeur toutes les initiatives qui se développent actuellement sur le territoire. La commune de Roncherolles-sur-le-Vivier a été classée dans la catégorie « Soutien national ».

L'abri bus du Bois Breton va être remplacé.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que les candidats pour le remplacement de Sophie Agoudal pendant son congé maternité ont été reçus ce jour. Une candidature est intéressante.

Suite à l'offre d'emploi concernant les ateliers du midi, une personne a été retenue, elle prendra son poste le 17 mai prochain.

C – Délibérations

1- Modification des statuts de la CREA - Retrait de la compétence facultative « Révision et modification des PLU Intercommunaux existants »

La Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe dispose d'une compétence statutaire facultative en matière de « révision et modification des PLU intercommunaux existants » qui résulte de la prise en compte de la situation de la Communauté de Communes le Trait-Yainville lors de la récente opération de fusion.

Or le cadre législatif applicable aux plans locaux urbanisme est appelé à évoluer. En effet, l'article 10 du projet de loi portant engagement national pour l'environnement (dit Grenelle II de l'environnement), prévoit que les EPCI compétents en matière de PLU devront exercer cette compétence sur l'intégralité de leur périmètre. Cette disposition, si elle devait être adoptée, pourrait impliquer que toutes les communes membres d'un EPCI compétent en matière de PLU soient couvertes par un seul et même PLU

intercommunal ce qui n'apparaît pas pertinent aujourd'hui à l'échelle de la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, eu égard à l'étendue et la diversité de notre territoire.

Aussi, afin d'anticiper cette évolution législative, et de préserver la possibilité pour les communes qui le souhaiteraient de gérer l'occupation des sols à une échelle intercommunale plus réduite, il est donc proposé d'engager une procédure de modification des statuts de la Communauté de l'Agglomération Rouen-Elbeuf-Austreberthe, en vue du retrait de la compétence facultative susvisée.

La modification des statuts sera ultérieurement prononcée par arrêté préfectoral sous réserve de l'accord des deux tiers au moins des Conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité devra nécessairement comprendre l'avis favorable du Conseil Municipal de Rouen.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-17 et L 5211-5,

Vu l'arrêté de fusion de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, de la Communauté d'Agglomération d'Elbeuf-Boucle de Seine et des Communautés de Communes Seine-Austreberthe et le Trait-Yainville en date du 22 décembre 2009,

Vu le statut de la CREA, notamment l'article 5.III-3 relatif à la compétence facultative « révision et modification des PLU intercommunaux existants »

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la proposition de retrait de la compétence facultative « Révision et modification des PLU intercommunaux existants »

2 - Création d'un poste de rédacteur

Monsieur Gilbert DECOODT, Adjoint au Maire, **responsable** du personnel et des grands travaux, informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent de la collectivité a satisfait aux épreuves de l'examen professionnel de rédacteur territorial, et qu'il a été inscrit sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion. Le poste que cet agent occupe actuellement recouvre des responsabilités relevant de celles d'un cadre de la Fonction Publique Territoriale. Il est donc proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la création d'un poste de rédacteur territorial.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de Maryline LECLERC, secrétaire générale de mairie. Il la félicite pour cette promotion méritée et la remercie pour la qualité du travail qu'elle accomplit au service de la collectivité et qui est appréciée par les élus.

3 - Demandes de subvention :

Installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales :

Monsieur José DELAMARE, Adjoint au Maire, Responsable du Développement Durable propose au Conseil Municipal de solliciter le Département afin d'obtenir une subvention au taux le plus haut possible pour l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales aux ateliers municipaux.

Le montant de la dépense s'élevant à 3 729,94 € HT.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Approuve cette délibération à l'unanimité,
- Décide de solliciter une subvention au taux le plus élevé que possible auprès de Monsieur le Président du Département de la Seine-Maritime.

Réhabilitation d'un logement communal :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la CREA afin d'obtenir une subvention dans le cadre de l'amélioration des performances énergétiques au taux maximum, soit 3 000 €.

Le montant de la dépense s'élevant à 15 025,85 € TTC.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Approuve cette délibération à l'unanimité,
- Décide de solliciter une subvention au taux maximum auprès de Monsieur le Président de la CREA.

Création d'espaces publics :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Sénat et l'Assemblée Nationale dans le cadre de la réserve parlementaire pour la création d'espaces publics du lotissement de la ferme Debruyne.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

- Approuve cette délibération à l'unanimité,
- Décide de solliciter une subvention auprès de :
 - Monsieur Marc MASSION, Sénateur de la Seine-Maritime
 - Madame Françoise GUEGUOT, Député de la Seine-Maritime

4 - Avenant n°1 au marché de réhabilitation de la grange

Monsieur Gilbert DECOODT, Adjoint au Maire et Responsable du personnel et des grands travaux rappelle que l'étude de sol n'avait pas pu être transmise aux entreprises lors de l'appel d'offres.

Suite au rapport, il s'est avéré nécessaire d'entreprendre une modification des fondations.

L'entreprise de gros œuvre a chiffré ces travaux supplémentaires, mais à plusieurs reprises, les devis comportaient des erreurs, que Monsieur Bruno SAAS, Maître d'Œuvre à dû faire rectifier.

Le devis corrigé n'étant pas parvenu à temps, le Conseil Municipal ne peut pas se prononcer.

5 - Enquête publique – épandage des boues

Madame Béatrice NICOLLE, Conseillère chargée de la prévention et de la sécurité explique que la demande concerne la création d'un périmètre d'épandage en Seine-Maritime de boues de la station d'épuration de l'usine SAIPOL de Grand-Couronne.

Un plan d'épandage existe déjà dans le département de l'Eure pour l'installation existante mais ne permet pas de recycler la totalité des boues qui seront produites à court terme suite à la mise en service de la

nouvelle station d'épuration visant à assurer la conformité des rejets de l'usine avec son arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter.

Les boues sont et seront épandues sur des parcelles agricoles dans le but de fertilisation et d'amendements des sols. Ce sont des boues solides qui seront mélangées à de la chaux vive.

Le principe de l'épuration des effluents qu'ils soient industriels ou urbains est le traitement des polluants contenus dans l'effluent par un procédé physique, chimique ou biologique.

Il en résulte la production de boues résiduelles dites d'épuration.

Les boues seront recyclées sur le périmètre actuellement autorisé et sur le plan d'épandage réalisé à cet effet (2888,85 ha cartographiés, 2 494,35 ha reconnus aptes à l'épandage des boues) et pour lesquels les exploitants ont donné leur accord.

Le périmètre est constitué de parcelles agricoles réparties sur 59 communes de Seine-Maritime. La Commune de Roncherolles-sur-le-Vivier est concernée pour une surface de 22,78 ha (voir doc jointe).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sous réserve d'être informé des dates d'épandage et que celles-ci soient en dehors des périodes de week-end. Monsieur José DELAMARE précise que sur la commune de Préaux, de nombreuses parcelles sont concernées. Il s'inquiète de l'écoulement des eaux pluviales venant du talweg qui domine le Bois-Breton et Fontaine-sous-Préaux, et de la circulation des poids-lourds sur le réseau du domaine communal qui n'est pas très adapté à ce genre de trafic.

6 - Tarifs de la cantine et de la garderie

Madame Sylvaine SANTO, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, propose de voter les tarifs applicables, dès la rentrée de septembre 2010, pour la cantine et la garderie périscolaire comme suit :

Cantine	2009/2010	2010/2011 (+2%)
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	3,34 €	3,41 €
3 ^{ème} enfant (-25%)	2,47 €	2,52 €
4 ^{ème} enfant (-30%)	2,35 €	2,40 €
Enfant avec panier repas	2,04 €	2,08 €
Personnel communal	2,30 €	2,35 €
Enseignant ou extérieur	3,34 €	3,41 €

Garderie	2009/2010	2010/2011 (+2%)
Matin 7H30 – 8H20	2,04 €	2,08 €
Matin 7H50 – 8H20	1,40 €	1,43 €
16H30-17H00 avec goûter	2,00 €	2,04 €
Demi-heure supplémentaire	1,40 €	1,43 €
> 10 demi-heures par mois	1,21 €	1,23 €

Le coût réel d'un repas (confection et charges générales liées au fonctionnement du restaurant scolaire) supporté par le budget communal est de 7,10 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

7 - Convention de partenariat avec l'ITEP pour le balisage des sentiers

Monsieur José DELAMARE, Adjoint au Maire, Responsable du Développement Durable propose au Conseil Municipal de signer une convention avec l'ITEP vallée de Seine dont les locaux d'internat sont situés à Canteleu pour la création d'un guide de randonnée et le balisage de sentiers sur la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve la délibération et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

D – Questions diverses

1 – Interventions de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Monsieur Gilbert DECOODT, Adjoint au Maire, Responsable du personnel et des grands travaux informe le Conseil Municipal que la parcelle située près de la Pépinière a été semée. La prairie fleurie verra donc le jour prochainement.

Madame Marie-Christine DUPUIS, Conseillère chargée du C.C.A.S. s'étonne que les riverains aient sorti leurs sacs bleus et leurs bacs à déchets vendredi veille du 1^{er} mai, ceci malgré l'information donnée dans le fascicule sur les dates de collectes, distribué récemment

Marie-Christine DUPUIS s'interroge sur le remplacement de Ghislaine HALOT lors de ses absences. Monsieur le Maire précise que c'est le service technique qui intervient.

Madame Sylvaine SANTO, Adjointe au Maire, Responsable des affaires scolaires souhaite savoir si les élections pour le Conseil Municipal des Jeunes seront renouvelées en octobre prochain, car le désistement d'Annabel BEAUPIED, élue référente sur une commission et le départ en congé maternité d'un agent bouleverse l'organisation. Monsieur Jean-Michel MAZIER, Conseiller chargé de la culture, souhaite continuer à animer sa commission. Monsieur José DELAMARE, Adjoint au Maire propose d'assurer l'intérim pendant l'absence de Sophie AGOUDAL.

Monsieur Laurent LEBLOND, Conseiller chargé des travaux, indique que la 1^{ère} réunion de chantier pour la reconstruction de la salle du conseil de la mairie a eu lieu. L'installation du chantier est prévue pour la dernière semaine de mai, et le début des travaux, première semaine de juin.

Monsieur Jean-Michel MAZIER, Conseiller chargé de la culture, va recontacter le président de Longskate pour qu'il précise la date à laquelle la paille sera apportée sur la commune, et afin d'organiser son intervention pour une approche pédagogique de ce sport aux écoles.

Monsieur Benjamin GOULEY informe que la date du prochain comité de rédaction pour le journal est prévue le lundi 10 mai à 16h30.

Monsieur Pierre LEBLOND, Conseiller chargé de la vie associative, indique qu'un terrain rue de Bimare n'est pas entretenu. Monsieur le Maire propose de contacter le juge des tutelles qui a en charge les affaires du propriétaire de ce terrain.

Monsieur José DELAMARE demande si, comme la prime pour le personnel, l'indemnité des élus pourrait être indexée sur le temps de présence aux réunions obligatoires. Monsieur le Maire précise que cette somme, certes modeste, est destinée à couvrir les frais divers. Il paraît donc logique de la verser en fonction de la présence des élus. Une modification du règlement intérieur sera proposée.

Madame Catherine OSSENT, Conseillère chargée du C.C.A.S, souhaite connaître l'avancée de la consultation pour l'achat du mobilier pour la salle du conseil. Madame Maryline LECLERC, Secrétaire Générale précise que le dossier a été envoyé et qu'elle est en attente des devis.

Calendrier

- Le 8 mai à 10h15, noce d'or de Monsieur et Madame CRAQUELIN
- Le 8 mai à 11h15, cérémonie du 8 mai et remise des diplômes du Travail
- Le 8 mai, la course « la Ronce »
- Le 10 mai, bureau municipal
- Les 14, 15 et 16 mai, la course Longskate
- Les 28 et 29 mai, le spectacle du Réveil Roncherollais
- Le 29 mai à 10h30, départ de la mairie pour la visite de quartier : chemin du Vieux Moulin et Route de Fontaine
- Le 17 juin à 18h00, réunion des associations
- Le 26 juin à 10h30, départ de la mairie pour la visite de quartier : rue de la Mare aux Loups et le Village (à confirmer)

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 9h15.